

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2798

présenté par
M. Lioger

ARTICLE 56 QUATER

À l'alinéa 15, supprimer les mots :

« les propriétaires ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de conséquence.